

REGLEMENT ET INFORMATIONS PRATIQUES SUR LA COURSE NATURE DE BRASSIOUX DU 27 AVRIL 2024

1) **Inscriptions** : En envoyant le bulletin d'inscription et le règlement/course dûment complétés, la copie de la licence, du certificat médical ou d'une attestation (nouveau depuis le 1^{er} avril 2024) de Parcours de Prévention Santé (obligatoires les uns comme les autres) et le règlement à l'ordre de «FENARAC 36» adressé avant le 23 avril 2023 à :

Daniel MERCIER - FENARAC 36 - 8 Allée Jean Goujon - 36000 CHATEAUROUX

ou : sur le site www.courir36.fr avec **règlement en ligne obligatoire par Carte Bancaire dès l'inscription**

Prix : 7 € pour les 6,150 km & le cani-cross - 8 € pour les 11,950 km & 9 € pour les 17,750 km (+ 2,00 € soit 9 - 10 ou 11 € après le 22/04/2024). A titre informel, les inscriptions reçues par courrier à compter du 23 avril au matin et non majorées des 2 € devront l'être lors du retrait du dossard (sans demande de remboursement de la partie déjà réglée en cas de litige)

Dernières inscriptions possibles le jour de l'épreuve avec supplément de 2 € (ex : 9 € pour le 6,150 km, 10 € pour le 11,950 km et 11 € pour le 17,750 km). **Il ne sera pas pris d'inscriptions par téléphone ou mail, ceux-ci n'étant à réserver que pour les demandes de renseignements. En tout état de cause, une inscription transmise à l'aide de l'un de ces deux moyens de communication donne lieu au tarif en vigueur au jour de sa régularisation. Il est obligatoire de joindre au bulletin d'inscription, la photocopie de la licence sportive en cours de validité pour tous les sportifs licenciés FFA : Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running & Pass « J'aime courir » exclusivement ou UFOLEP Running, FSCF Running ou FSGT Running ainsi que le présent règlement dûment validé par le coureur ou son représentant légal. Les licences FFA Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées (privilégier SVP le certificat médical à sa place). Pour les non-licenciés, la fourniture d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied ou de l'athlétisme en compétition (datant de moins d'un an le jour de l'épreuve) ou de sa copie est exigée (loi du 23/03/99). A défaut, un certificat de «Parcours de Prévention Santé» datant de moins de 3 mois le jour de la course sera exigé.**

2) **Accueil** : pour les retraits de dossards ou inscriptions une permanence aura lieu le samedi au gymnase de 13h 30 à 15h. **Aucun remboursement pour dossard non retiré ne sera admis pour quelque motif que ce soit. Aucune absence ne pourra donner lieu à un transfert de dossard à un ami coureur non inscrit.**

3) **Départ** : 15h 30 précises pour les 6,150 km - 11,950 km & 17,750 km (15h 40 pour le cani-cross) **Les retraits de dossards seront impérativement clos à 15h pour les quatre courses. Dix minutes avant leur départ les coureurs devront se regrouper dans la zone de départ.**

4) **Itinéraire** : Circuit de 5,800 km à 70 % sur chemins empierrés ou herbeux à parcourir 1 - 2 ou 3 fois avec indication au sol de tous les km + décalage départ et arrivée.

5) **Ravitaillement** : Les concurrents pourront se doter autant que possible de leurs contenants : gourdes, bidons cyclistes isothermes, écocup, bouteilles ou camelbacks (réserve d'eau des vététistes et des coureurs de trails). Un ravitaillement liquide sera prévu à tous les tours et un ravitaillement solide et liquide sera prévu à l'arrivée par l'organisation.

6) **Douches, vestiaires** : douches et toilettes sur place au gymnase. **Vestiaires non surveillés.**

7) **Remise des prix** : vers 18 h 00 suivie d'un vin d'honneur offert par la FENARAC 36.

8) **Récompenses** : un souvenir original (un tee-shirt technique), sera remis à chaque concurrent ayant franchi la ligne d'arrivée contre remise de son dossard. Coupes aux trois premiers de chaque épreuve et au premier de chaque catégorie (M 0/1 M pour les 35/44 ans, M 2/3 M pour les 45/54 ans, etc...) les épreuves du 6,150 km au 17,750 km. **Dans le respect de la cérémonie protocolaire les coupes ne seront remises qu'à leurs bénéficiaires présents et non transmises à un tiers. Elles resteront donc la propriété de l'organisateur en cas d'absence des lauréats.**

9) **Classements-résultats** : il sera établi un classement général, avec place dans la catégorie.

10) **Assurances** : Les organisateurs sont couverts par une police responsabilité civile souscrite auprès d'un assureur : la MAAF. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. **Les mineurs peuvent participer sous la responsabilité de leurs parents qui doivent obligatoirement signer l'autorisation parentale.**

Cependant, tout coureur participant à l'une des épreuves s'engage expressément à renoncer à tout recours juridique ou amiable à l'égard de la FENARAC 36 ainsi que de la Municipalité de Déols. Les parents ou représentants légaux s'engagent dans le même sens au nom de leurs enfants ou ayant droits.

Je soussigné, reconnais accepter sans restriction les clauses du règlement de la 13^{ème} Course Nature de Brassioux tant en mon nom qu'au nom de mes ayants droits en écrivant de ma propre main la mention « Lu et approuvé, bon pour accord » suivie de ma signature au dessus de mon NOM et Prénom.

NOM & Prénom :

11) **Sécurité** : L'épreuve est encadrée par des signaleurs et protégée par les secouristes de l'ASS de Châteauroux.